

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA
VILLE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE

CCASDEL2024_14

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE EN DATE DU 16 MAI 2024

**RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SEIN DU SERVICE ACTION
SOCIALE AU COURS DE L'ÉTÉ 2024**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant l'accroissement de l'activité au sein du service de l'Action sociale du CCAS pendant l'été ;

Considérant la nécessité de maintenir la continuité du service public ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président du CCAS,

DELIBERE

Article 1^{er} :

La création d'un emploi saisonnier au grade d'adjoint administratif à temps complet au sein du service de l'Action sociale du 1^{er} juin au 30 septembre 2024 est approuvée.

Article 2 :

L'agent sera rémunéré selon l'indice des adjoints administratifs au 1^{er} échelon.

Article 3 :

Monsieur le Président du CCAS est autorisé à procéder au recrutement de cet agent saisonnier.

Article 4:

La dépense occasionnée sera inscrite au budget du CCAS de l'exercice 2024.

Article 5 :

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de la Seine-Saint-Denis et au Trésorier Principal.

Article 6 :

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 7 :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président du CCAS de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) et peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits,
Et ont les Membres présents, signé après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du CCAS**



Michel FOURCADE

The stamp is circular and contains the following text: "VILLE DE PIERREFITTE" at the top, "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE" in the center, and "Seine-Saint-Denis" at the bottom.

DATE DE PUBLICATION : 03 JUIN 2024

DATE DE TRANSMISSION EN PREFECTURE : 03 JUIN 2024